

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Delémont, le 11 juin 2026

### **NOUVELLE CONCEPTION DIRECTRICE DE L'ÉNERGIE (CDE) : DELÉMONT ACCÉLÈRE SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**



**Dans sa séance du 27 avril dernier, le Conseil de Ville de Delémont a ratifié la révision de la Conception directrice de l'énergie (CDE) de la Municipalité. Ce document stratégique répond aux nouvelles exigences fédérales et cantonales en matière d'énergie et fixe la feuille de route énergétique de la Ville jusqu'en 2050. La CDE vise une réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035, avant d'atteindre l'objectif de zéro émission nette en 2050.**

La révision de la Conception directrice de l'énergie (CDE) de la Ville repose sur un important travail d'évaluation, de projection et de planification conduit par les Services industriels de Delémont (SID), avec l'appui de la société SACEN SA. « Cette nouvelle conception directrice nous permet d'accélérer concrètement la transition énergétique de la Ville, tout en préservant la qualité de vie des habitantes et des habitants », souligne Michel Hirtzlin, chef des SID.

La CDE révisée repose sur cinq axes prioritaires : l'efficacité énergétique, la sobriété, le développement de la chaleur renouvelable, la production d'électricité renouvelable et la mobilité décarbonée.

Concernant la chaleur, le développement de solutions individuelles renouvelables est privilégié, principalement via des pompes à chaleur ou des solutions au bois. Il est également prévu d'étendre le chauffage à distance existant aux Herbages à quelques bâtiments situés à proximité du réseau actuel, mais également en fonction des opportunités. Pour les secteurs de Gare sud, de la Vieille Ville et de la Communance, des études complémentaires sont en cours. Elles ont pour but de définir si, en raison des spécificités de ces quartiers, un réseau de chaleur au bois ou de distribution de biogaz serait opportun. D'autre part, pour réduire la consommation énergétique des bâtiments, un taux d'assainissement annuel de l'ordre de 1 % minimum (contre 0,6 % actuellement) a été défini pour le parc immobilier situé sur le territoire delémontain.

Côté électricité, une hausse des besoins d'environ 40 % est attendue, en raison de l'électrification du chauffage et de la mobilité. Celle-ci nécessitera un important développement de la production renouvelable locale. Le photovoltaïque est évidemment encouragé pour les besoins propres des consommatrices et consommateurs. Il devra toutefois être soutenu par d'autres sources renouvelables, notamment avec le projet de Parc éolien de la Haute Borne.

En matière de mobilité, la CDE donne la priorité à la mobilité douce et aux transports publics. Lorsque l'usage d'un véhicule individuel s'avère nécessaire, le recours à la mobilité électrique est encouragé afin de réduire les émissions liées aux déplacements.

En résumé, la Conception directrice de l'énergie s'articule autour de deux priorités complémentaires : consommer moins, grâce à une meilleure efficacité et à davantage de sobriété énergétique au quotidien, et consommer mieux, en développant les énergies renouvelables locales.

Le Conseil communal et les Services industriels de Delémont (SID) rappellent enfin que les économies d'énergie contribuent non seulement à la protection du climat, mais aussi à la réduction des charges pour les ménages. L'énergie la moins polluante - et la moins chère - demeure celle que l'on ne consomme pas.

**Services industriels de Delémont (SID)**

**Pour plus d'informations :**

Michel Hirtzlin, Chef de service, Services industriels de Delémont (SID), 079 694 39 80